BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^{E} REPUBLIQUE

QUATRIEME LEGISLATURE

LOI N° 019-2011/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2011-006/PRES DU 09 JUIN 2011 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DES ACCORDS DE DON N° H627-BF ET N° TF098016-BF CONCLUS LE 25 JANVIER 2011 A OUAGADOUGOU ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA), POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE PRODUCTIVITE AGRICOLE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PPAAO/WAAPP), PHASE 1

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

Vu la loi n° 049-2010/AN du 23 décembre 2010 portant habilitation du gouvernement à autoriser par voie d'ordonnance la ratification des accords de financement conclus entre le Burkina Faso et les partenaires techniques et financiers ;

a délibéré en sa séance du 11 octobre 2011
et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n° 2011-006/PRES du 09 juin 2011 portant autorisation de ratification des Accords de don n° H627-BF et n° TF098016-BF conclus le 25 janvier 2011 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA), pour le financement du Programme de productivité agricole en Afrique de l'ouest (PPAAO/WAAPP), phase 1.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 11 octobre 2011.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,
le Cinquième Vice-président

Batio Nestor BASSIERE

Le Secrétaire de séance

Tarbala Victor SORGHO